



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 19 février 2019 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Florian Pelletier
Denis Proulx
Pascal Bernier
Raymond Caron
Jean Lacerte

Absence motivée de monsieur Alain Lord

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire

Charles Whissell agit à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous les membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

069-02-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 432 000 \$ qui sera réalisé le 5 mars 2019;
3. Acceptation du taux d'intérêt – emprunt par obligations au montant de 3 432 000 \$;
4. Acceptation – fin des travaux – programme de réhabilitation du réseau routier local (RIRL) – volet redressement des infrastructures locales;
5. Demande d'appui – Transbelimont inc.;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

070-02-2019

CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 432 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 MARS 2019 :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en égard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Islet souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 432 000 \$ qui sera réalisé le 5 mars 2019, réparti comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
110-2008	69 700 \$
209-2017	401 250 \$
209-2017	133 750 \$
183-2015	216 600 \$
205-2017	841 515 \$
205-2017	1 769 185 \$

- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
- ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 110-2008, 209-2017, 183-2015 et 205-2017, la Municipalité de L'Islet souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;
- ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet avait le 22 janvier 2019, un emprunt au montant de 69 700 \$, sur un emprunt original de 197 100 \$, concernant le financement du règlement numéro 110-2008;
- ATTENDU QUE, en date du 22 janvier 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;
- ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 mars 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;
- ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'Article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 110-2008;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 mars 2019;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :



N° de résolution
ou annotation

CD DU NORD DE L'ISLET
339, BOULEVARD NILUS-LECLERC
L'ISLET QC
G0R 2C0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de L'Islet, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 110-2008, 209-2017, 183-2015 et 205-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 mars 2019) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 mars 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 110-2008, soit prolongé de 1 mois et 11 jours.

071-02-2019

ACCEPTATION DU TAUX D'INTÉRÊT – EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 432 000 \$:

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	19 février 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 mars 2019
Montant :	3 432 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 110-2008, 209-2017, 183-2015 et 205-2017, la Municipalité de L'Islet souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 mars 2019, au montant de 3 432 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



N° de résolution
ou annotation

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

122 000 \$	2,30000 %	2020
126 000 \$	2,40000 %	2021
130 000 \$	2,50000 %	2022
135 000 \$	2,60000 %	2023
2 919 000 \$	2,65000 %	2024

Prix : 98,89700

Coût réel : 2,89441 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

122 000 \$	2,25000 %	2020
126 000 \$	2,30000 %	2021
130 000 \$	2,45000 %	2022
135 000 \$	2,55000 %	2023
2 919 000 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,63850

Coût réel : 2,90386 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

122 000 \$	2,25000 %	2020
126 000 \$	2,30000 %	2021
130 000 \$	2,35000 %	2022
135 000 \$	2,45000 %	2023
2 919 000 \$	2,55000 %	2024

Prix : 98,39500

Coût réel : 2,90888 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 432 000 \$ de la Municipalité de L'Islet soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



N° de résolution
ou annotation

072-02-2019

QUE le maire et le secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ACCEPTATION – FIN DES TRAVAUX – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES :

Monsieur Pascal Bernier, conseiller, se retire de la prise de décision de cette résolution compte tenu que son employeur y est directement lié.

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la fin des travaux dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL), volet redressement des infrastructures locales (RIRL-2015-122B) et ainsi demander le versement de l'aide financière se rattachant à ces travaux.

073-02-2019

DEMANDE D'APPUI – TRANSBELIMONT INC.:

Monsieur Pascal Bernier déclare ses intérêts.

CONSIDÉRANT QUE Transbelimont inc. offre un service de transport adapté aux citoyens de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier offre également le transport à l'extérieur de la zone régulière de service à Saint-Jean-Port-Joli pour des déplacements de groupe;

CONSIDÉRANT QUE leur clientèle ne cesse d'augmenter et est plus vulnérable, présentant des déficiences intellectuelles et personnes autistes;

CONSIDÉRANT QUE les subventions octroyées à l'organisme Transbelimont inc. sont insuffisantes face aux coûts d'exploitation qui ne cessent d'augmenter;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de préserver et d'offrir encore un service de qualité, il est devenu nécessaire que l'aide financière soit augmentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'organisme Transbelimont inc. dans sa démarche auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec afin que l'aide financière soit augmentée pour atteindre leur équilibre financier et ainsi poursuivre un service de transport adapté de qualité.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.




N° de résolution
ou annotation

074-02-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 19 h 40, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussigné, Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.



Charles Whissell, directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  _____ maire

Par  _____ directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

